



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1245
3 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DE LA MISSION ENVOYÉE EN SOMALIE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ
LES 26 ET 27 OCTOBRE 1994

Lettre d'envoi

Lettre datée du 3 novembre 1994, adressée au Président du
Conseil de sécurité par les membres de la mission du
Conseil de sécurité en Somalie

Nous avons l'honneur de vous communiquer ci-joint le rapport de la mission du Conseil de sécurité qui a séjourné en Somalie les 26 et 27 octobre 1994. Ce rapport est présenté au Conseil de sécurité en application d'une décision prise par le Conseil lors de consultations officieuses le 20 octobre 1994.

(Signé) WANG Xuexian (Chine)

(Signé) Karl F. INDERFURTH (États-Unis d'Amérique)

(Signé) Yuriy V. FEDOTOV (Fédération de Russie)

(Signé) Hervé LADSOUS (France)

(Signé) Isaac E. AYEWAH (Nigéria)

(Signé) Colin KEATING (Nouvelle-Zélande)
(Président)

(Signé) Kamran NIAZ (Pakistan)

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 946 (1994) du 30 septembre 1994, le Conseil de sécurité s'est déclaré prêt à envisager d'envoyer en Somalie, au moment voulu, une mission du Conseil chargée de communiquer directement aux partis politiques somalis ses vues sur la situation en Somalie et sur l'avenir de la présence des Nations Unies dans ce pays.

2. Lors de consultations plénières, tenues le 20 octobre 1994, le Conseil de sécurité a décidé d'envoyer une telle mission en Somalie le 24 octobre 1994, et a adopté à cet effet un document officiel intitulé "Directives à l'intention de la mission du Conseil de sécurité en Somalie" (voir annexe I).

3. La mission du Conseil de sécurité était dirigée par M. Colin Keating, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies. Les autres membres de la mission étaient les suivants : M. Wang Xuexian (Chine), M. Karl F. Inderfurth (États-Unis d'Amérique), M. Yuriy V. Fedotov (Fédération de Russie), M. Hervé Ladsous (France), M. Isaac E. Ayewah (Nigéria) et M. Kamran Niaz (Pakistan). La mission était assistée de deux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Mme Elisabeth Lindenmayer (Département des opérations du maintien de la paix) et M. Shigeru Mochida (Département des affaires politiques).

4. Avant d'arriver en Somalie, les membres de la mission ont établi une déclaration à l'intention des dirigeants des factions somaliennes (voir annexe II).

5. La mission a séjourné en Somalie du 26 au 27 octobre. Son programme de travail (voir annexe III) comprenait des réunions avec M. Ali Mahdi Mohamed, porte-parole de l'Alliance pour la salut de la Somalie (SSA), et avec le général Mohamed Farah Aidid, Président du Congrès somali uni/Alliance nationale somalie (USC/SNA) (voir annexe IV et VI). La mission a été mise au courant de l'évolution récente de la situation politique par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. James Victor Gbeho, et des aspects militaires du retrait des forces de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) par le commandant de la Force, le général Aboo Samah Bin Aboo Bakar. La mission a aussi rencontré des représentants d'institutions des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales actives en Somalie (voir annexe IX). À Nairobi, la mission a pu procéder à un échange de vues avec des représentants des pays de la corne de l'Afrique (voir annexe VIII) et des membres du Sous-Comité de la sécurité de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie (voir annexe X). Le Président et les membres de la mission ont également tenu une conférence de presse, le premier à Mogadishu et les seconds à Nairobi.

II. ACTIVITÉS DE LA MISSION

6. Lorsque la mission est arrivée à Mogadishu le 26 octobre, des consultations étaient en cours entre des factions alliées à M. Ali Mahdi à Mogadishu-Nord, et des factions associées au général Aidid à Mogadishu-Sud, suite à la publication le 14 octobre par l'USC/SNA du général Aidid et 11 autres factions d'un mémorandum demandant la convocation d'une conférence de réconciliation nationale le 27 octobre 1994.

A. Exposés d'ONUSOM II

1. Exposé du Représentant spécial du Secrétaire général

7. Lors d'une réunion tenue le 26 octobre, M. Gbeho a mis la mission au courant de l'évolution de la situation politique. Il a notamment indiqué à la mission qu'il déployait des efforts intenses pour dissuader le général Aidid de convoquer une conférence de réconciliation nationale sans les factions alliées à M. Ali Mahdi. La mission a été informée de la décision du général Aidid de reporter la convocation d'une telle conférence au 1er novembre 1994, décision qui avait été communiquée au Représentant spécial quelques heures seulement avant l'arrivée de la mission à Mogadishu.

8. Selon le Représentant spécial, le seul obstacle qui subsistait à la convocation d'une conférence de réconciliation nationale réunissant toutes les factions était en fait une question de procédure, à savoir qui devait être représenté et prendre la décision de former un gouvernement. Selon lui, il existait déjà un large accord en faveur d'un arrêt des combats, de la convocation d'une conférence de réconciliation nationale et de la mise en place d'un gouvernement national avant la fin de l'année. Il estimait qu'une solution à la question de la participation pourrait être que les deux parties conviennent de créer une commission de vérification des pouvoirs comme cela était courant lors de conférences. Apparemment, cette idée était acceptable pour M. Ali Mahdi mais pas pour le général Aidid. Le Représentant spécial craignait que ce dernier convoque unilatéralement une conférence de réconciliation nationale le 1er novembre et constitue un gouvernement, ce qui, de l'avis du Représentant spécial, susciterait une reprise des combats. Il a engagé la mission à conseiller fermement aux factions d'assurer la participation de tous les intéressés au processus de réconciliation nationale.

2. Exposé du commandant de la Force

9. Lors d'une réunion d'information tenue le 26 octobre, le commandant de la Force a fait un exposé sur le déploiement des troupes d'ONUSOM II et les opérations qu'elles menaient actuellement, les conditions de sécurité dans chacune des zones placées sous la responsabilité d'ONUSOM II dans le sud de la Somalie, l'état actuel de la réduction des forces, ses conséquences et les problèmes de sécurité qu'elle posait, y compris un aperçu de cas récents de retrait de zones périphériques avec transfert forcé de biens aux parties locales, l'assistance fournie par ONUSOM II à la police somalie et la planification du retrait ainsi que les divers scénarios et les besoins d'appui en la matière. Le commandant de la Force a souligné que les livraisons d'armes en Somalie se poursuivaient au même rythme en dépit de l'embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité.

10. Les membres de la mission ont posé des questions détaillées sur le retrait et les difficultés pratiques associées à celui-ci, et en particulier sur les implications de ces difficultés quant au temps qui serait nécessaire pour achever le retrait. Le commandant de la Force a expliqué qu'on estimait que 120 jours seraient nécessaires pour achever le retrait si les conditions de sécurité qui prévalaient se maintenaient et si les États Membres fournissaient les moyens de transport – y compris maritime – voulus, notamment des

/...

navires-hôpital et des engins amphibies. Selon le commandant de la Force, il était possible de procéder à un retrait d'urgence beaucoup plus rapidement. Un scénario intermédiaire a aussi été exposé. Le commandant de la Force a souligné qu'une modification quelconque de ces hypothèses affecterait le temps nécessaire au retrait. Il a aussi indiqué que le type d'appui demandé aux États Membres dépendrait de ce qu'ONUSOM devrait emporter en quittant la Somalie. Le Représentant spécial du Secrétaire général a déclaré à cet égard qu'il aviserait le Conseil de sécurité par l'intermédiaire du Secrétaire général si la situation se détériorait.

B. Entretiens avec les dirigeants des factions somalies

1. Entretiens avec M. Ali Mahdi et les dirigeants des factions alliées à celui-ci

11. Le 26 octobre 1994, la mission du Conseil de sécurité, accompagnée par le Représentant spécial, a eu des entretiens avec M. Ali Mahdi et 13 dirigeants de faction (voir annexe IV) alliées à celui-ci dans le cadre de la SSA. Ces 13 dirigeants de faction comprenaient les présidents de plusieurs factions qui avaient signé l'Accord d'Addis-Abeba, ceux de quelques nouvelles factions et même un "nouveau président" de l'USC/SNA qui, selon M. Ali Mahdi, avait remplacé le général Aidid. La déclaration conjointe adressée à la mission par M. Ali Mahdi et ses collègues est reproduite à l'annexe V.

12. M. Colin Keating, Président de la mission, a donné lecture du message du Conseil de sécurité établi sur la base des directives adoptées par le Conseil. Le texte du message et des directives, dont le titre avait été modifié et se lisait désormais : "Éléments d'exposé de la mission du Conseil de sécurité", a ultérieurement été remis à M. Ali Mahdi.

13. Le message du Conseil de sécurité a été bien accueilli par M. Ali Mahdi et les dirigeants de faction présents. Répondant à ce message au nom de ses collègues, M. Ali Mahdi a assuré à la mission qu'ils continueraient de coopérer avec le Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Il a déclaré que les factions de la SSA n'avaient jamais participé à aucun affrontement avec les Nations Unies et promis que la SSA coopérerait au retrait progressif de la composante militaire d'ONUSOM, mais il a ajouté qu'elle solliciterait aussi la coopération et l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour la reconstruction de la Somalie. Il a demandé à la communauté internationale de ne pas abandonner la Somalie au seul motif qu'un des chefs de faction menait une politique d'obstruction. Le Président et les membres de la mission, tout en prenant acte des assurances de coopération données par M. Ali Mahdi, lui ont rappelé ainsi qu'à ses collègues que dans les semaines à venir le Conseil de sécurité suivrait la situation en Somalie pour vérifier si leurs promesses se traduisaient dans les faits sur le terrain.

2. Entretiens avec le général Aidid et les dirigeants des factions alliées à celui-ci

14. Le 27 octobre, la mission du Conseil de sécurité, accompagnée par le Représentant spécial, a eu des entretiens avec le général Aidid et 12 autres dirigeants de factions (voir annexe VI) actuellement alliés à celui-ci,

y compris les dirigeants de quatre groupes dissidents des signataires de l'Accord d'Addis-Abeba. Un mémorandum établi en commun par ces 13 factions a été remis à la mission. Le texte de ce mémorandum est reproduit à l'annexe VII.

15. M. Keating a fait une déclaration identique à celle qu'il avait faite précédemment à M. Ali Mahdi et à la SSA en leur communiquant le message du Conseil de sécurité. Soulignant l'importance que la mission attachait à une conférence de réconciliation nationale réunissant toutes les factions, il a ajouté qu'un régime issu d'une conférence de réconciliation nationale à participation restreinte ne pouvait s'attendre à être considéré comme légitime ou à être reconnu par la communauté internationale. Le texte du message et des directives (Éléments d'exposé de la mission du Conseil de sécurité) a ultérieurement été remis au général Aidid.

16. En réponse au message du Conseil, le général Aidid a déclaré que lui et ses collègues étaient déterminés à résoudre la crise somalie et qu'ils ne ménageraient aucun effort pour que le reste des dirigeants influents soient représentés à la conférence de réconciliation nationale. Il a néanmoins ajouté que les 13 dirigeants présents représentaient 95 % de la population de la Somalie et donc qu'il convoquerait la conférence même si les autres dirigeants ne se joignaient pas à eux. Il a expliqué qu'on ne pouvait demander aux Somalis de s'assurer le soutien de 100 % de la population avant de former un gouvernement, puisque cette condition n'était exigée nulle part ailleurs dans le monde.

17. Au nom de ses collègues, le général Aidid a assuré à la mission qu'ils protégeraient le personnel et les biens de l'ONUSOM pendant son retrait. Il lui a également affirmé que les membres de l'ONUSOM et les autres personnels internationaux seraient traités avec respect étant donné qu'ils étaient considérés comme hôtes du peuple somali. Il a ajouté que la Somalie avait besoin de l'aide des ONG internationales et assurerait leur protection après le retrait d'ONUSOM II, et il a exprimé à plusieurs reprises l'espoir que les Nations Unies et la communauté internationale continueraient par la suite de fournir à la Somalie une aide à la reconstruction et dans d'autres domaines.

18. Répondant aux questions des membres de la mission concernant la participation de M. Ali Mahdi à la conférence, en qui les membres avaient décelé un certain désir d'entamer le dialogue avec le général Aidid, celui-ci a déclaré que ses collègues et lui-même se féliciteraient que M. Mahdi participe à la conférence par l'entremise de l'USC, dirigé par M. Mohamed Qanyare Afrah, et que M. Mahdi pourrait également faire partie d'un gouvernement largement représentatif en concourant pour un poste en sa qualité de membre de la société somalie et du Comité central de l'USC.

19. Tout en se félicitant des assurances données à l'égard de la constitution d'un gouvernement largement représentatif et des garanties offertes pour la sécurité d'ONUSOM II durant son retrait et des activités d'aide humanitaire ultérieures, le Président et les membres de la mission ont déclaré au général Aidid et à ses collègues que la communauté internationale suivrait avec beaucoup d'intérêt la situation sur le terrain afin de voir si ces assurances et garanties étaient effectivement appliquées, et que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale jugeraient de la coopération

/...

future avec la Somalie d'après celle qui leur serait accordée. En particulier, la mission a instamment engagé le général Aidid et ses collègues à profiter des jours à venir pour faire en sorte que la conférence réunisse tous les intéressés, et elle a déclaré que le Conseil de sécurité appuierait pleinement les efforts du Représentant spécial visant à assurer la communication entre les factions somalies et à faciliter leur réconciliation.

C. Entretien avec les représentants des pays de la corne de l'Afrique

20. À sa demande, la mission a rencontré à Nairobi, le 27 octobre, les représentants des pays de la corne de l'Afrique, à savoir Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie et le Soudan (voir annexe VIII), afin de leur exposer son mandat et le résultat de sa visite en Somalie. Les membres de la mission ont souligné l'importance que le Conseil de sécurité attachait à la coopération avec les organisations régionales, telles que l'Organisation de l'unité africaine (OUA), ainsi qu'avec les pays voisins de la Somalie. Les représentants des pays de la corne de l'Afrique ont assuré à la mission que les pays voisins s'étaient toujours déclarés prêts à participer à l'examen du problème de la Somalie, qu'ils jouaient déjà un rôle à cet égard et qu'ils continueraient dans cette voie.

21. L'Ambassadeur Keating a particulièrement insisté sur le fait que la mission avait bien fait comprendre aux dirigeants des factions qu'une conférence de réconciliation nationale devait absolument réunir tous les intéressés, qu'il ne saurait être question d'exclure artificiellement des parties concernées et que c'était sur cette base que la communauté internationale jugerait de la légitimité du régime issu de la conférence.

22. Eu égard aux conséquences éventuelles de l'échec de la réconciliation nationale et à l'influence particulière que les pays voisins exerçaient auprès des factions somalies, les membres de la mission ont instamment demandé qu'il y ait une coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les pays de la corne de l'Afrique, notamment pour que l'embargo actuel sur les armes destinées à la Somalie soit effectivement appliqué. Cette coopération devrait viser à faciliter la réconciliation nationale en encourageant la participation de tous les intéressés à la conférence ainsi qu'à un gouvernement intérimaire, et en décourageant toute tentative contraire.

D. Entretien avec les organismes des Nations Unies, les ONG et l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie

23. Le 27 octobre, la mission a rencontré les représentants des organismes des Nations Unies et des ONG internationales à Mogadishu (voir annexe IX). Les représentants se sont félicités de l'aide fournie par ONUSOM II pour protéger les convois d'aide, garder les ports, etc. Ils comprenaient que le retrait de l'Opération était inévitable et qu'ils devraient se passer ultérieurement de l'aide d'ONUSOM II. Tout en déclarant qu'ils s'attacheraient à poursuivre leurs activités même après le retrait de l'Opération, ils étaient tous alarmés par le fait que la sécurité en Somalie empirerait après ce départ. Certains ont exprimé le vœu d'obtenir une certaine forme d'assistance à cet égard durant la période de transition avant et immédiatement après le retrait et d'avoir accès à

certaines moyens matériels de l'ONUSOM. D'autres ont marqué leur désaccord à ce sujet. D'une manière générale, la présence continue des Nations Unies était jugée utile.

24. Répondant à des questions concernant le plan de retrait, le Représentant spécial s'est engagé à mettre au courant les organismes des Nations Unies et les ONG, lors de leur prochaine réunion, maintenant qu'ONUSOM II disposait d'un projet de plan de retrait. Il a saisi cette occasion pour assurer aux représentants qu'ONUSOM II, avait inclus à toutes fins utiles, tout le personnel international des organismes des Nations Unies et des ONG dans son plan de retrait d'urgence.

25. La mission s'est également entretenue à Nairobi, le 27 octobre, avec les membres du Sous-Comité de la sécurité de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie (voir annexe X). Contrairement aux organismes des Nations Unies et aux ONG que la mission avait rencontrés à Mogadishu, ce groupe avait une opinion négative à l'égard de la poursuite du rôle des Nations Unies pour ce qui était de faciliter la réconciliation politique. Il a exprimé son intention de continuer ses activités après le retrait d'ONUSOM II.

26. Toutefois, l'Ambassadeur d'Éthiopie, qui faisait partie du Sous-Comité, a marqué son vif désaccord en déclarant que la lassitude de la communauté internationale était certes compréhensible, mais que l'abandon immédiat de la Somalie par les Nations Unies n'était pas souhaitable étant donné que le pays ne disposait d'aucune infrastructure pour faciliter la réconciliation politique ou coordonner les activités de reconstruction. Il a ajouté que les voisins de la Somalie étaient trop pauvres pour fournir une aide et que seule la communauté internationale en avait les moyens.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

A. Mandat de l'ONUSOM

27. La mission du Conseil de sécurité est arrivée à la conclusion que le 31 mars 1995 était la date qu'il convenait d'indiquer dans la résolution du Conseil de sécurité pour l'achèvement du mandat d'ONUSOM II. Aucune des factions somaliennes n'avait demandé une prorogation plus longue et il en allait de même pour les organismes humanitaires et les ONG.

28. Le retrait de la composante militaire d'ONUSOM II serait complexe et risquerait de présenter des dangers. La coopération des Somalis à cet égard était possible, mais ne pouvait pas être considérée comme acquise. Il serait essentiel, et à certains égards déterminant, de disposer de moyens militaires des États Membres afin de mener à bien ce retrait. Il serait également indispensable de disposer de moyens de transport commerciaux pour que le retrait se déroule en bon ordre et que le matériel soit rapatrié. La sécurité du personnel aurait une importance primordiale durant l'ensemble de l'opération.

29. Des questions se poseraient également en ce qui concerne, par exemple, la possibilité de transférer certains équipements à usage humanitaire (pompes, groupes électrogènes, etc.) aux communautés somaliennes et aux ONG locales.

/...

B. Message du Conseil de sécurité aux factions somalies

30. Le message du Conseil formulé selon les directives qu'il avait approuvées a été transmis sous forme d'une déclaration dont le texte a été communiqué aux dirigeants des factions.

31. Les factions ont été informées que le Conseil s'attendait à ce qu'elles coopèrent au retrait de l'ONUSOM et comprennent que la capacité de la communauté internationale à fournir par la suite une assistance humanitaire ainsi qu'une aide à la reconstruction et au développement dépendrait de la sécurité assurée sur place. Cette sécurité reposerait à son tour sur la réconciliation politique.

32. La mission a bien précisé que cette sécurité aurait des chances d'être assurée uniquement si la réconciliation politique faisait véritablement appel à tous les intéressés et, par conséquent, que tout gouvernement proclamé unilatéralement serait d'une légitimité douteuse.

C. L'avenir

33. La mission a confirmé à toutes les parties somalies concernées, aux représentants des pays voisins, aux organismes des Nations Unies et aux ONG s'occupant d'activités humanitaires que le Conseil ne souhaitait pas abandonner la Somalie.

34. Les organisations humanitaires et les ONG ont confirmé leur intention de continuer à opérer en Somalie si la sécurité le permettait. De profondes divergences existaient entre elles quant à savoir si les Nations Unies pouvaient prêter assistance dans ce domaine ou devaient chercher à le faire.

35. Toutes les autorités somalies et la plupart des organisations jugeaient utile que les Nations Unies continuent à jouer un rôle pour ce qui était de faciliter et d'appuyer le processus politique. La réconciliation politique prendrait beaucoup de temps et l'ONU devait tenir compte de cette réalité. Les conditions de sécurité pourraient toutefois présenter des problèmes au Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne l'accomplissement de cette mission après le retrait de la composante militaire de l'ONUSOM.

36. On a soulevé la question du rôle des Nations Unies pour ce qui était d'aider à la sécurité après le départ de l'ONUSOM. Ce rôle, quel qu'il soit, devrait être soigneusement examiné par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité.

D. Rôle des pays voisins

37. Les ambassadeurs des pays de la corne de l'Afrique à Nairobi ont été mis au courant du message du Conseil de sécurité aux parties et ont été instamment priés d'user de leurs contacts bilatéraux pour faciliter une réconciliation nationale véritable et de s'abstenir d'appuyer toute action de l'une quelconque des factions somalies tendant à créer la division. Il a été pris note des risques de résurgence de la guerre civile, y compris les conséquences éventuelles du point de vue de la stabilité régionale et d'un nouvel afflux des

de réfugiés. À cet égard, les ambassadeurs ont été vivement engagés à appuyer les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour que l'embargo sur les armes soit effectivement appliqué.

38. On a souligné le rôle important que l'OUA et les autres organisations régionales pouvaient jouer afin d'améliorer la situation en Somalie.

E. Conclusion

39. La visite a permis à la mission, conformément à l'objectif fixé, d'éclaircir les questions qui entraient en jeu dans la décision cruciale que devait prendre le Conseil de sécurité. Elle a également permis de faire comprendre aux dirigeants somalis les enjeux du problème.

40. Les factions somalies ont reçu le message du Conseil avec un degré d'acceptation surprenant.

41. Les deux groupes divisés de factions somalies ont donné des assurances concernant leur coopération au retrait de l'ONUSOM, la sécurité à long terme des activités d'aide humanitaire et leur intention de parvenir à une réconciliation politique véritable.

42. Les parties somalies ont été amenées à ne pas douter que le Conseil jugerait des assurances fournies en fonction des mesures qu'elles prendraient.

43. La visite de la mission a offert une occasion propice pour influencer sur les événements politiques dans un sens positif. La mission a l'espoir que sa visite aura pu être d'une certaine utilité.

44. Cependant, tout ce que la mission a vu a donné à ses membres un sentiment profond de malaise et de crainte, la réconciliation politique ou la constitution d'un gouvernement qui soit largement accepté étant loin d'être certaine, que l'ONUSOM se retire ou non. Le risque de résurgence de la guerre civile était réel.

45. Le Conseil de sécurité devrait continuer, même après le retrait de l'ONUSOM, à recevoir des rapports et à suivre la situation en Somalie étant donné le rôle qu'il avait joué jusqu'ici.

ANNEXE I

Directives à l'intention de la mission du Conseil de sécurité

1. Il est déjà prévu que le mandat de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM) s'achèvera à la fin du mois de mars 1995. L'absence de progrès dans le processus de paix et la réconciliation nationale entre les Somalis ainsi que le manque de coopération des Somalis quant aux questions de sécurité ont très gravement compromis la réalisation des objectifs des Nations Unies en Somalie. Dans ces conditions, la prolongation de l'ONUSOM au-delà du mois de mars 1995 ne saurait se justifier.

2. Cela implique que la composante militaire de l'ONUSOM soit retirée progressivement et en bon ordre avant cette date. Il est vraisemblable que le manque de coopération des Somalis à cet égard ne retardera pas ce processus, mais bien plutôt l'accélénera.

3. Les Nations Unies sont disposées à jouer un rôle politique de facilitation ou de médiation au-delà du mois de mars 1995 si les Somalis le souhaitent et sont prêts à coopérer avec elles.

4. L'Organisation des Nations Unies continuera d'oeuvrer de concert avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et avec les gouvernements des pays voisins afin de faciliter la réconciliation nationale et le rétablissement de la société civile en Somalie.

5. L'Organisation des Nations Unies fera de son mieux pour poursuivre des activités humanitaires en Somalie et pour encourager les organisations non gouvernementales à faire de même, mais les chances d'y parvenir dépendront presque entièrement du degré de coopération des Somalis et des garanties de sécurité qu'ils offriront.

6. Les Nations Unies demeurent prêtes à fournir, par l'intermédiaire de leurs divers organismes, une aide au relèvement et à la reconstruction de la Somalie si l'évolution de la situation dans le pays le permet.

ANNEXE II

Message du Conseil de sécurité adressé aux dirigeants
des factions somalies par la mission du Conseil

Mogadishu, 26 et 27 octobre 1994

Nous venons de très loin pour vous rencontrer personnellement et vous faire part d'un message solennel du Conseil de sécurité. Cette démarche exceptionnelle est à la mesure de la gravité de la situation à laquelle la Somalie est actuellement confrontée et de l'inquiétude ressentie par la communauté internationale.

En dépêchant notre mission, le Conseil voulait garantir que tous les dirigeants des factions somalies, et en fait tous les Somalis, se rendent bien compte que leur pays a atteint un tournant décisif, et que le Conseil est sur le point de prendre des décisions qui pèseront lourdement sur le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies en Somalie.

Le Conseil est appelé à prendre une décision cruciale face à des circonstances exceptionnelles. Il est essentiel que tous les dirigeants somalis comprennent bien que c'est sur leurs épaules que reposera entièrement la responsabilité de ce qui arrivera désormais à leur pays.

Il vous faudra satisfaire le désir irrésistible de paix et de réconciliation du peuple somali. C'est ce que, depuis deux ans et demi, l'Organisation des Nations Unies exhorte les dirigeants somalis à faire. À Addis-Abeba, en 1993, puis à Nairobi, en 1994, vous aviez tous convenu de vous engager dans cette voie, qui est la seule possible.

À cet égard, la mission du Conseil de sécurité tient à faire part au peuple somali, et en particulier à ses dirigeants, de la profonde déception de la communauté internationale face à l'absence de progrès sur la voie de la réconciliation politique et de l'amélioration des conditions de sécurité.

Comme vous le savez, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité que le processus de réconciliation politique se trouve dans une impasse. Le résultat est l'absence de toute autorité civile et de toute structure gouvernementale, ce qui laisse sans la moindre assise les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour aider la Somalie à sortir de la crise actuelle. Les conditions de sécurité n'ont cessé de se détériorer, en particulier à Mogadishu, et le tribut, payé au prix de leur vie, par les soldats de la paix et le personnel de organismes de secours ainsi que par le personnel somali a continué de s'alourdir. Comme vous le savez aussi, il est déjà prévu que la mission de maintien de la paix des Nations Unies (ONUSOM) se termine fin mars 1995. Faute de la coopération voulue du côté somali, les postulats posés lors du déploiement de l'ONUSOM n'ont, pour ainsi dire, plus cours et les chances d'atteindre les objectifs fixés à l'Organisation des Nations Unies par le Conseil de sécurité sont très fortement compromises. Dans ces conditions, le maintien de l'ONUSOM au-delà du mois de mars 1995 ne saurait se justifier.

Cela implique un retrait ordonné et progressif de la composante militaire de l'ONUSOM avant le 31 mars 1995. La mission du Conseil de sécurité compte que les dirigeants somalis coopéreront pour créer des conditions de sécurité propres à faciliter le processus de retrait progressif. Tout manque de coopération dans ce sens, loin de retarder ce processus, ne ferait que l'accélérer. La mission souhaiterait obtenir l'assurance qu'aucun effort ne sera épargné pour faire en sorte que la sécurité du personnel et des biens de l'Organisation des Nations Unies ne soit pas menacée.

La fin du mandat de l'ONUSOM ne signifie pas que l'Organisation des Nations Unies va abandonner la Somalie. Elle est disposée à jouer un rôle politique de facilitation ou de médiation après mars 1995 si c'est ce que souhaitent les dirigeants somalis et s'ils sont prêts à coopérer avec elle à cette fin.

Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies continuera de collaborer avec les organisations régionales, en particulier l'OUA, et les gouvernements des pays voisins pour promouvoir la réconciliation en Somalie et la restauration de la société civile.

En outre, le Secrétaire général a demandé à son Représentant spécial de poursuivre ses efforts en vue d'aider les dirigeants somalis à parvenir à la réconciliation nationale.

Toutefois, que la poursuite des efforts déployés en vue de déboucher sur un règlement politique porte ou non ses fruits, le Conseil de sécurité exhorte toutes les factions et tous les clans somalis à renoncer à la violence pour résoudre leurs différends. Il faut mettre fin au calvaire du peuple somali, qui a déjà assez souffert et qui n'aspire qu'à la paix. Une reprise de la guerre civile serait un désastre indicible qu'il faut absolument éviter.

En particulier, il est essentiel, à ce stade, que les factions somalies s'entendent pour convoquer une conférence de réconciliation nationale largement représentative comme le prévoit la Déclaration de Nairobi de mars 1994.

Une conférence qui ne réunirait pas la totalité des 15 factions somalies ayant signé la Déclaration de Nairobi et le Mouvement national somali (SNM) ne pourrait que contribuer à perpétuer les troubles et la violence, et l'Organisation des Nations Unies ne saurait s'associer à une telle initiative qui ne serait qu'un brandon de discorde. La mission exhorte tous les dirigeants somalis à se réunir dans le cadre d'une conférence de réconciliation dont personne ne serait exclu et à s'atteler à la constitution d'un gouvernement provisoire.

La mission du Conseil de sécurité tient à donner au peuple somali l'assurance que l'Organisation des Nations Unies proprement dite ainsi que ses programmes et les institutions spécialisées feront ce qui est en leur pouvoir pour poursuivre leurs activités humanitaires dans l'ensemble de la Somalie et pour encourager les organisations non gouvernementales à faire de même. Mais leur aptitude à poursuivre ces activités dépendra presque exclusivement de la mesure dans laquelle les Somalis seront disposés à coopérer et à offrir des conditions de sécurité suffisantes. Si les attaques et les pillages se

poursuivent, il sera impossible de continuer à mener à bien les activités humanitaires.

Le système des Nations Unies demeurera disposé à fournir, par l'entremise de ses divers organismes, une assistance pour la reconstruction et le redressement du pays si la situation évolue dans un sens qui rende cet objectif réalisable. À cet égard, la Force d'intervention unifiée et l'ONUSOM s'enorgueillissent du fait que les efforts déployés conjointement par la communauté internationale et de nombreux Somalis aient mis un terme à la famine en Somalie.

Enfin, la mission du Conseil de sécurité tient à rappeler aux dirigeants des factions que la communauté internationale a engagé en Somalie d'énormes ressources humaines et financières, ce qu'elle ne peut continuer à faire indéfiniment, surtout en l'absence d'amélioration notable de la situation. Le Conseil doit réévaluer son engagement en Somalie à la lumière de tout ce qui est attendu de lui dans le monde entier. Telles sont les considérations que la mission livre à la réflexion des dirigeants somalis.

ANNEXE III

Programme de la mission du Conseil de sécurité en Somalie

Mercredi 26 octobre 1994

- 10 h 20 Arrivée au quartier général d'ONUSOM II
- 10 h 40-12 h 25 Exposé de S. E. M. James Victor Gbeho, Représentant spécial du Secrétaire général
- Déjeuner de travail avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les responsables d'ONUSOM II
- 13 h 50-15 h 50 Entretien avec M. Ali Mahdi et l'Alliance pour le salut de la Somalie (SSA)
- 17 h 30-19 h 55 Exposé du commandant de la force d'ONUSOM II, le général Aboo Samah Bin Aboo Bakar

Jeudi 27 octobre 1994

- 8 heures-9 h 35 Entretien avec le général Aidid, l'Alliance nationale somalie (SNA) et les factions qui y sont associées
- 10 h 50-11 h 10 Conférence de presse
- Midi-13 h 20 Réunion avec les organismes des Nations Unies et les ONG internationales
- Déjeuner de travail avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les responsables d'ONUSOM II
- Départ de Somalie/arrivée à Nairobi
- 20 h 5-20 h 30 Conférence de presse
- 20 h 50-21 h 30 Entretien avec les représentants du Groupe des États de la corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie et Soudan)
- 21 h 35-22 h 15 Entretien avec les membres de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie (SACB)

ANNEXE IV

Liste des dirigeants ayant participé à l'entretien avec M. Ali Mahdi
le 26 octobre 1994

(Titres communiqués par les intéressés)

M. Ali Mahdi Mohamed	Président par intérim
M. Abdulkadir Zobe	Vice-Président
Le général Mohamed Abshir Muse	Président du SSDF
Le général Adan Abdullahi Nur	Président du SPM
M. Abdi Muse Mayo	Président du SDM
M. Mohamud Khalif	Vice-Président du SNF
M. Omar Hashi Adan	Vice-Président de l'USC/PM
M. Mohamed Ramdan Arbo	Président de la SAMO
M. Mohamed Ragis	Président de la SNU
M. Abdullahi Moallim	Chef de la délégation de l'USC
M. Mohamed Abdi Hashi	Président de l'USP
M. Mukhtaar	Vice-Président du SSNM
M. Caana Nuug	Vice-Président de la SDA
M. Abdunasir Ahmed Adan Serjito	Président de l'USC/SNA (Gyr. Habar Gedir)
M. Abdullahi Hirsi Drishe	Président du SSV (Saleeman/Habar Gedir)

ANNEXE V

Mémoire de l'Alliance pour le salut de la Somalie
en date du 26 octobre 1994

Destinataires : La délégation du Conseil de sécurité (communication remise en mains propres)

S. E. M. Boutros Boutros-Ghali
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York

cc : Ambassadeur Victor Gebho
 Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie
 ONUSOM (Somalie)

Au nom de l'Alliance pour le salut de la Somalie (SSA), nous avons l'honneur de vous présenter ci-après nos vues concernant la situation politique actuelle, reflétant les profondes aspirations de la vaste majorité des Somalis qui sont en faveur de la paix, de l'édification de la nation et de la démocratie et qui rejettent fermement toute initiative qui aurait pour effet de plonger de nouveau le pays dans la guerre civile, le tribalisme et la dictature militaire.

Nous avons l'intention de souligner les facteurs et éléments primordiaux de la situation politique actuelle, en mettant l'accent sur le rôle indispensable de médiation active qu'à notre avis l'ONU doit assumer dans le processus en cours de réconciliation nationale de façon à garantir un règlement juste et durable de la crise politique somalie, objectif commun de notre peuple et de la communauté internationale.

De plus, nous voudrions présenter ici nos vues sur les principales questions d'intérêt national qu'il convient de régler, et faire des propositions concrètes et pratiques visant à faire progresser le processus de réconciliation, bloqué actuellement par l'action illogique d'un groupe minoritaire qui cherche à détourner à son profit le processus de réconciliation et à imposer sa volonté à la majorité. Nous sommes opposés à l'attitude stérile d'affrontement et d'animosité entre les factions politiques et nous sommes en faveur d'une démarche novatrice de règlement du problème, fondée sur la compréhension mutuelle et sur l'idée que tous les Somalis patriotes et épris de paix ont pour objectif commun de ne pas retomber dans les horreurs de la guerre civile et de la famine.

Nous voudrions, au nom du peuple somali et des organisations politiques membres de notre Alliance, saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, et à ses assistants, au Conseil de sécurité et aux pays qui ont contribué de diverses manières à la mission des Nations Unies en Somalie, en particulier au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, notre profonde gratitude et nos chaleureux remerciements pour l'intervention humanitaire historique et la mission de paix entreprises pour sauver notre peuple et aider la Somalie à se remettre sur pied et à reprendre sa place légitime au sein des nations.

/...

RETRAIT RAPIDE DE L'ONUSOM

À notre avis, la Somalie se trouve une fois encore à la croisée des chemins : elle doit choisir entre une véritable réconciliation et un affrontement permanent, entre une paix durable et des combats interclans constants, entre la justice et l'égalité et l'effondrement total de la nation somalie.

Le climat politique et la sécurité dans la capitale, Mogadishu, et dans le pays tout entier, qui s'étaient très nettement améliorés au début de l'année, se sont détériorés de nouveau sous l'effet, sur le plan extérieur, des pressions faites pour le retrait rapide de l'ONUSOM et, sur le plan intérieur, des nouvelles tentatives faites par le groupe de la SNA, encouragé par les tactiques d'apaisement des dirigeants de l'ONUSOM, pour se servir de la conférence de réconciliation nationale envisagée comme d'un moyen de proclamation de sa dictature militaire.

De toute évidence, abandonner la Somalie à ce stade crucial ferait le jeu des forces qui s'opposent au rétablissement de la paix et de la démocratie et qui sont résolues à faire échec à la mission de l'ONU en Somalie, au rétablissement de la souveraineté d'une nation unie et à l'instauration d'un véritable gouvernement d'unité nationale.

Les dirigeants de la SSA tiennent à faire connaître à la mission du Conseil de sécurité les tendances positives récemment enregistrées vers un règlement pacifique des divergences politiques actuelles, au moyen d'un processus de réconciliation nationale véritablement représentatif. Nous voudrions en particulier mentionner ici la récente conférence USC/SNA et l'élection de Abdinasir Mohamed Adan "Serjito" à la présidence de l'USC/SNA.

Nous tenons à faire valoir à la mission du Conseil de sécurité que, si l'ONUSOM se retire bientôt, cela réduira à néant tous les résultats remarquables obtenus jusqu'ici, qui ont coûté si cher à la communauté internationale en vies humaines et en ressources matérielles et financières.

ERREURS, FAIBLESSES ET ABERRATIONS DE L'ONUSOM

Nous considérons que l'attitude du groupe de la SNA, qui s'oppose résolument à l'application des accords d'Addis-Abeba et de la Déclaration de Nairobi, est la cause profonde de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Les agressions que la SNA ne cesse de lancer contre plusieurs clans somalis dans le centre et dans le sud du pays, poursuivant ses objectifs déclarés d'expansion territoriale, ont compromis les progrès réalisés ainsi que le rétablissement progressif de la normalité qu'avaient permis d'obtenir les accords de paix et de réconciliation interclans conclus au niveau régional par les chefs traditionnels des clans et les anciens, dans le centre, à Mogadishu, à Kismayou, à Dhobley, etc.

Les événements survenus récemment dans la région de Hiran et du cours inférieur du Chebeli illustrent l'escalade des activités de subversion menées par la SNA jusqu'à l'attaque lancée sans provocation contre les contingents militaires de l'ONUSOM à Beled Weyn et Merka.

/...

Nous sommes très déçus et très préoccupés par l'attitude d'apaisement que continuent de manifester les dirigeants de l'ONUSOM, qui prennent pour argent comptant les supercheries du groupe de la SNA et se plient à leurs diktats, au point de renoncer au rôle actif de médiation qui leur incombe en vertu des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. À notre avis, cela tient à ce que, depuis longtemps, l'ONU se fait des idées fausses sur les réalités fondamentales de la vie politique et sociale en Somalie, surestimant grossièrement le rôle du général Aidid et du groupe de la SNA et fondant les décisions de l'ONUSOM sur l'idée, qui ne repose sur rien, que le groupe joue un "rôle clef" dans le règlement de la crise politique en Somalie. À l'inverse, l'ONUSOM n'a jamais pris en considération le soutien populaire très large dont bénéficient les organisations politiques de la SSA dans l'ensemble du pays et elle a systématiquement minimisé l'importance de leur rôle fondamental et de leur position de principe en faveur d'un règlement pacifique et de la reconstruction du pays sur une base démocratique.

Il est certain que, dans une mission aussi vaste et complexe que l'ONUSOM, les erreurs et les fautes de jugement sont toujours possibles, mais les aberrations et les erreurs de jugement des membres de l'ONUSOM vont bien au-delà de tout ce qu'on pourrait escompter et compromettent en fait la réalisation des objectifs de la mission.

En effet, dès le début d'ONUSOM I, les dirigeants de l'ONUSOM ont toujours eu pour politique d'employer dans des rôles clefs et délicats des personnalités liées au général Aidid et au groupe de la SNA. Malgré les hostilités entre le groupe et l'ONUSOM, plus de 85 % des avantages destinés à la population somalie sont allés aux partisans du général Aidid, sous forme d'emplois, de contrats, de projets et de location de logements et de véhicules.

Le vol officiellement reconnu de 4 millions de dollars prouve à l'évidence la mauvaise gestion de l'ONUSOM et son manque de responsabilité, ce qui a servi l'intérêt du groupe d'Aidid et a été au détriment de la majorité.

L'attaque que la SNA a récemment lancée contre le contingent zimbabwéen de l'ONUSOM à Beled Weyn, volant ses armes, ses munitions et ses véhicules militaires, n'a donné lieu qu'à une molle protestation orale et n'a encore suscité aucune réaction. Ce comportement fait soupçonner que les dirigeants de l'ONUSOM sont de connivence avec le groupe de la SNA, d'autant que, non seulement rien n'a été fait pour venir en aide au contingent zimbabwéen, composé de 168 hommes, mais celui-ci a reçu l'ordre humiliant de se rendre; quant à la protestation faite pour exiger que soient rendus immédiatement les armes, munitions et véhicules militaires, elle est restée lettre morte, ne servant en fait qu'à calmer l'opinion publique nationale et internationale.

De plus, le carburant utilisé par la SNA pour son attaque militaire contre Beled Weyn avait été transporté par avion par l'ONUSOM jusqu'à Galkayo, en même temps qu'un nombre important de personnes, sous le prétexte d'offrir un appui logistique à une réunion de réconciliation interclans dans la région de Mudug, qui en fait n'existait pas, et sous le prétexte de ramener des personnes déplacées dans leur district d'origine.

La même chose s'est passée à Merka et Brava, dans la région du cours inférieur du Chebeli, où les contingents militaires de l'ONUSOM stationnés dans la région sont restés passifs et, par leur inertie, ont facilité les agressions menées par la SNA contre la population civile de ces villes.

De plus, s'écartant de leur position précédente d'impartialité et de respect de l'autonomie des organisations politiques somaliennes, comme prévu dans les accords d'Addis-Abeba, les dirigeants de l'ONUSOM sont inopinément intervenus dans les affaires intérieures du SSDF en acceptant arbitrairement le président autoproclamé du SSDF, le colonel Abdullahi Yusuf, alors que les dirigeants traditionnels du SSDF avaient confirmé le général Mohamed Abshir Muse comme président par intérim pendant une année.

Cette ingérence ne fera que contribuer à rendre plus confuse encore la situation actuelle, de même que la décision prise unilatéralement par les dirigeants de l'ONUSOM de confier au colonel Abdullahi Yusuf un "rôle de médiation", sans obtenir auparavant l'assentiment des organisations politiques concernées et de leurs chefs.

Les dirigeants de l'ONUSOM observent passivement les manœuvres du groupe de la SNA, cherchant à remplacer trois des organisations politiques signataires des accords d'Addis-Abeba et de Nairobi – SAMO, SNU et SSNM – ainsi que leurs dirigeants légitimes, par trois organisations préfabriquées affiliées à la SNA, avec la complicité des "présidents nommés" par la SNA.

Nous protestons par ailleurs vigoureusement contre le fait que les fonds destinés aux régions de Sool et de Sanaag passent par l'autorité sécessionniste du nord-ouest. Ce faisant, l'ONUSOM contrevient à la résolution 897 (1994) de l'ONU et aussi aux recommandations faites par les donateurs lors de la quatrième conférence humanitaire tenue à Addis-Abeba en décembre 1993.

À ce sujet, l'ONUSOM a dit qu'elle avait subi des pressions du Gouvernement britannique, par l'intermédiaire de sa mission au Siège de l'ONU.

PROCESSUS DE RÉCONCILIATION NATIONALE

La politique d'apaisement à l'égard de la SNA appliquée par l'ONUSOM est la cause de l'ajournement constant de la réunion préparatoire de la conférence de réconciliation nationale, prévue pour le 15 avril 1994, ainsi que de la conférence elle-même, prévue pour le 15 mai 1994, conformément à la Déclaration adoptée au mois de mars dernier par la Conférence de Nairobi.

L'ONUSOM a accepté la position avancée unilatéralement par le groupe de la SNA, faisant valoir qu'il fallait absolument laisser suffisamment de temps pour permettre la conclusion du cinquième congrès du SSDF à Qardho, la tenue de la conférence des Absamé à Dhobley et des consultations sur la demande de participation au processus de réconciliation nationale présentée par le SNM, ayant abandonné sa position sécessionniste et préconisant maintenant l'unité nationale sur une base fédérale.

L'objectif de ces tactiques dilatoires du général Aidid, qui sont acceptées par l'ONUSOM, est de gagner du temps pour ses manœuvres politiques visant à

/...

faire reconnaître la "nomination" du colonel Abdullahi Yusuf, comme président du SSDF, du colonel Omar Jess, comme président du SPM "unifié", et de Abdurahman Ahmed Ali comme président du SNM.

Les manoeuvres ci-dessus et le fait que l'ONUSOM a clairement renoncé à son rôle de médiation active ont encouragé le général Aidid et le groupe de la SNA à demander unilatéralement la convocation d'une conférence de réconciliation nationale dont les délibérations seraient guidées par lui, de façon qu'il s'empare du pouvoir politique par des moyens non démocratiques et malhonnêtes.

Nous affirmons clairement ici que l'Alliance pour le salut de la Somalie (SSA) s'élève contre ces manoeuvres et contre la demande unilatérale de la SNA en vue de la convocation d'une conférence de réconciliation nationale organisée par elle. Notre position de principe a toujours été et restera la suivante :

a) La conférence de réconciliation nationale doit être convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la médiation active de celle-ci, de façon que ses travaux et les accords qui en émaneront soient reconnus et garantis par l'ONU et la communauté internationale;

b) La conférence de réconciliation nationale doit être précédée par une réunion préparatoire, à laquelle seront réglées en commun un certain nombre de questions telles que la date, le lieu, les critères de participation, les procédures de sélection du président, etc.;

c) La participation à la conférence de réconciliation nationale sera limitée aux 16 organisations politiques ci-après : les 15 signataires des accords d'Addis-Abeba et de la Déclaration adoptée en mars 1994 par la Conférence de Nairobi, plus le SNM.

d) Les délégations des organisations politiques devraient être composées notamment des éléments suivants : dirigeants politiques, intellectuels, chefs religieux traditionnels, anciens et représentants de groupements féminins, de façon à garantir une large participation de tous les éléments de la société.

e) La réunion préparatoire pourrait se réunir au plus tôt au début du mois de novembre, la conférence de réconciliation nationale ayant lieu aux environs du 20 novembre. Une décision finale devra être prise en commun par les 16 organisations politiques, après que leurs consultations auront été menées à bien.

f) Nous réaffirmons notre ferme volonté de participer à une conférence de réconciliation nationale organisée sous les auspices de l'ONU.

Nous recommandons fermement à la mission du Conseil de sécurité des Nations Unies de faire en sorte que l'ONUSOM respecte strictement l'esprit et la lettre des résolutions du Conseil de sécurité et qu'elle assume un rôle actif de médiation, fondé sur une véritable impartialité à l'égard de toutes les factions politiques somaliennes, conformément aux accords d'Addis-Abeba et de Nairobi, l'objectif ultime étant le rétablissement de la paix, de la stabilité et de la démocratie.

La conférence de réconciliation nationale aura pour objectifs prioritaires de régler les divergences politiques concernant les questions majeures d'intérêt national et de préparer la mise en place d'un gouvernement central d'unité nationale qui conduira le pays jusqu'à la tenue d'élections démocratiques, libres et honnêtes, dans deux ans environ.

À toutes les étapes – consultations, réunion préparatoire et conférence proprement dite – l'ONUSOM devrait jouer un rôle actif de médiation et de contrôle, pour garantir le respect des accords d'Addis-Abeba et de Nairobi auxquels tous les participants ont souscrit. La conférence devrait aboutir à des solutions concrètes et fonctionnelles concernant les questions clefs ci-après :

a) Régime constitutionnel futur de l'État : État unitaire/fédération; parlementaire/présidentiel;

b) Composition et pouvoirs des organes du nouvel État : présidence/parlement/gouvernement central/système judiciaire;

c) Autonomie régionale : pouvoirs des régions autonomes et équilibre des pouvoirs entre le gouvernement central et les régions.

La conférence devrait étudier et mettre en place des garanties permettant d'éviter le rétablissement de la dictature militaire et elle devrait dissiper les soupçons et la méfiance réciproques et dissiper en particulier les craintes légitimes des groupements et communautés minoritaires en prévoyant aussi des garanties contre l'hégémonie des clans héritée du régime dictatorial précédent.

MÉCANISME DE MISE EN OEUVRE ET GARANTIES

La mise en place d'un mécanisme efficace de mise en oeuvre est une question d'importance particulière pour le succès de la conférence nationale. Les échecs de la conférence de réconciliation précédente tenaient au fait qu'aucun mécanisme approprié n'avait été convenu en vue de contrôler l'application effective des accords conclus. Des garanties spécifiques et adéquates sont indispensables pour prévenir les violations des engagements pris.

Au cas où le processus de paix échouerait, nous suggérons avec force qu'une administration de l'ONU – analogue à celle utilisée dans le cas du Cambodge – soit imposée en Somalie pour une période d'au moins trois ans, de façon que le maintien de l'ordre soit assuré, que les milices soient désarmées et que le déminage soit assuré, ce qui est d'une importance cruciale. Cette administration permettra aussi de conduire la Somalie vers la tenue d'élections démocratiques.

ANNEXE VI

Liste des dirigeants ayant participé à l'entretien avec le général Aidid
le 27 octobre 1994

(Titres communiqués par les intéressés)

Mohamed Farah Aidid	Président de l'USC/SNA
Abdullahi Yusuf Ahmed	Président du SSDF
Ahmed Omar Jess	Président du SPM/SNA
Mohamed Qanyare Afrah	Président de l'USC
Mohamed Nur Aliyo	Président du SDM/SNA
Abdiaziz Sheik Yusuf	Président du SSNM/SNA
Sheikh Jama Haji Hussein	Président de la SAMO
Ismail Bubu Hurreh	Vice-président du SNM
Abdurahman Dualeh Ali	Président de l'USF
Ali Ismail Abdi	Président de la SNDU
Omar Mungani Aweys	Président de la SNU
Ahmed Guure Adan	USP
Mohamed Farah Abdullahi	Président de la SDA

ANNEXE VII

Mémoire en date du 27 octobre 1994 présenté par les
13 signataires à la mission du Conseil de sécurité en
Somalie

1. Nous voudrions saisir cette occasion pour accueillir chaleureusement la mission du Conseil de sécurité en Somalie et nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au Conseil pour les efforts qu'il ne cesse de déployer afin d'aider le peuple somali à surmonter ses divergences politiques. Nous voudrions aussi affirmer à la délégation notre attachement à un règlement politique durable afin de rétablir la paix et la sécurité dans notre pays et de constituer un gouvernement largement représentatif qui puisse commencer, avec le concours de la communauté internationale, à retisser la trame économique et sociale de notre société.

2. Nous sommes heureux de noter que l'arrivée de la mission coïncide avec une évolution encourageante de la situation, qui détruit le mythe selon lequel les Somalis sont irrémédiablement divisés en deux camps ennemis. En effet, la plupart des dirigeants politiques représentant l'immense majorité de la population sont convenus de résoudre leurs divergences politiques et ont adopté une position commune qui est reflétée dans le Mémoire de Mogadishu, signé le 14 octobre 1994 par 12 des 16 organisations politiques.

3. Nous sommes heureux de vous informer aujourd'hui que la paix et la stabilité ainsi qu'un sentiment de réveil national se font maintenant jour dans l'ensemble de la Somalie, au nord comme au sud, effaçant ainsi la crainte d'une désintégration du pays, d'une sécession et d'une guerre de clans et faisant au contraire avancer le processus de paix et les perspectives d'une conférence générale de réconciliation nationale. Bien que les organisations politiques somaliennes qui se trouvent ici aujourd'hui avec vous aient contribué à créer l'actuel climat d'espoir, il faut bien admettre que c'est le peuple somali, animé par la volonté de résister à l'hydre de la guerre civile et du chaos national, qui a fait le plus pour matérialiser cette ère nouvelle qui s'ouvre en Somalie. Les pressions constamment exercées par la communauté internationale pour nous inciter à la paix plutôt qu'à la guerre ont également aidé à instaurer un climat de dialogue et de discussion.

4. Les organisations politiques somaliennes, partant de la politique de la force, ont parcouru un long chemin pour aboutir au dialogue et au débat et ont beaucoup fait avancer les perspectives de paix et de sécurité. Elles ont tenu deux grandes conférences depuis le début de 1993. Dans l'Accord d'Addis-Abeba du 27 mars 1993, elles se sont entendues pour cesser les hostilités, désarmer les groupes belligérants et prendre des dispositions susceptibles de conduire à la mise en place d'un conseil national de transition (TNC). Dans la Déclaration de Nairobi du 24 mars 1994, il a été convenu de prendre les mesures voulues pour constituer un gouvernement de transition. Outre ces deux grandes conférences, les organisations politiques ont tenu une série de réunions aux niveaux régional et local afin de faire avancer le processus de paix et de mettre fin, de manière pacifique, au mouvement de sécession au nord du pays. Ces réunions ont notamment été les suivantes :

/...

a) La conférence de paix des régions centrales, qui s'est tenue avec succès à Mogadishu le 4 juin 1994 entre le SSDF, la SNDU et la SNA;

b) La conférence de réconciliation du Djouba inférieur, qui s'est tenue à Kismayou le 4 juin 1994;

c) La conférence de paix des Hirab, qui s'est tenue à Mogadishu en janvier 1994;

d) La conférence de réconciliation des Absamé, qui s'est tenue à Doblely en juin et juillet 1994;

e) La conférence de paix des Murusadé-Habargidir, qui s'est tenue à Mogadishu en juin 1994;

f) La conférence du SNM avec la SNA et l'annonce de la fin de la sécession entre le nord et le reste du pays, le 19 avril 1994;

g) La réunion des organisations politiques basées dans le nord du pays – SNM, SDA, USF et USP – qui s'est tenue à Djibouti du 13 au 17 août 1994;

h) Les consultations et la déclaration des 12 organisations politiques concernant la tenue d'une conférence de réconciliation nationale le 27 octobre 1994.

5. La convocation de cette conférence de réconciliation constitue à bien des égards l'aboutissement des efforts déployés par les organisations politiques somaliennes et l'Organisation des Nations Unies, sous les auspices du Conseil de sécurité, pour maintenir l'unité nationale et trouver une solution politique viable au problème somali – condition nécessaire pour rétablir la paix et la sécurité, remettre en place les structures et les services de l'État à l'échelon central et entamer le processus de relèvement et de reconstruction de notre pays. La conférence s'attachera à constituer un gouvernement national de transition largement représentatif, qui sera doté d'une structure fédérale mise en place et ratifiée par le mécanisme national de transition et qui disposera d'un vaste plan de reconstruction nationale susceptible d'être effectivement appliqué. Nous aurons besoin de l'appui de la communauté internationale et en particulier de celui de l'Organisation des Nations Unies afin d'élaborer les détails de ce plan et de trouver les moyens de l'exécuter avec succès.

6. La convocation de la conférence de réconciliation ira également dans le sens des efforts que nous avons déployés pour trouver une solution politique durable à notre problème lors des conférences d'Addis-Abeba et de Nairobi. Les critères de participation à la conférence de réconciliation nationale s'inspireront donc des principes suivants :

a) Les organisations participantes doivent être membres des 15 factions politiques signataires de l'Accord d'Addis-Abeba du 27 mars 1993, auxquelles s'ajoute le Mouvement national somali (SNM) ainsi qu'il est stipulé dans l'Accord;

b) Il est important de noter ici qu'il est précisé dans l'Accord que la représentativité revient aux factions signataires en tant que telles, plutôt qu'aux personnes qui ont signé en leur nom;

c) En cas de changement de direction d'une faction donnée par la voie démocratique (électorale), le nouveau dirigeant élu de cette faction en sera par la suite le chef et le représentant légitime à la conférence de réconciliation, conformément à la constitution de la faction.

7. Comme il avait été précédemment convenu et annoncé le 14 octobre 1994, la date d'ouverture de la conférence de réconciliation nationale devait être le 27 octobre 1994. Toutefois, faisant droit à la demande de la mission du Conseil de sécurité en Somalie, qui voulait rencontrer les dirigeants politiques du pays le 27 octobre, et compte tenu des vœux des dirigeants de certaines factions, ainsi que de l'appel lancé par le Représentant spécial du Secrétaire général en Somalie, nous avons décidé de repousser cette date au 1er novembre 1994. Nous estimons que cette mesure donnera à toutes les parties intéressées le temps nécessaire pour exprimer leurs vues sur cette conférence d'une importance capitale et pour s'y préparer comme il convient. Nous demandons à tous nos frères somalis de répondre favorablement à ce geste et de participer avec nous à cette conférence qui permettra d'examiner et de résoudre les problèmes que connaît la Somalie. Nous demandons à la communauté internationale d'accorder son appui et son aide à la conférence de réconciliation nationale.

8. Nous tenons à faire savoir aux membres de la mission qu'après la cérémonie d'ouverture, nous poursuivrons les consultations avec les dirigeants politiques qui ne participent pas à la conférence jusqu'à ce que l'on parvienne à s'entendre sur les principales questions politiques. Nous repoussons la violence en tant que moyen de régler les différends entre les factions politiques et nous attachons une grande importance au processus de réconciliation par la voie du débat et du dialogue. Afin d'assurer ce processus, plus de 1 000 délégués, observateurs et invités assisteront à la conférence et représenteront tous les secteurs de la société somalie, y compris les chefs coutumiers, les notables religieux, les femmes, les jeunes, les intellectuels, les membres des professions libérales et les organisations non gouvernementales locales.

9. Nous voudrions réaffirmer notre attachement à un règlement durable de notre problème. Nous croyons également au processus démocratique et nous y adhérons pour résoudre les questions nationales. Ce processus s'appuie sur l'acceptation des droits de la majorité et la protection de ceux de la minorité. Nous représentons 13 organisations qui ont signé à l'origine les accords d'Addis-Abeba et de Nairobi. Nous engageons les trois autres organisations à se joindre à nous de façon à pouvoir assumer ensemble la responsabilité qui nous incombe de sauver notre pays du chaos, de la guerre et de la désintégration.

Signataires

1.	SAMO	Sheik Jama Haji Hussein	Président
2.	SDA	Mohamed Farah Abdullahi	Président
3.	SDM (SNA)	Mohamed Nur Aliyo	Président
4.	SNDU	Ali Ismail Abdi	Président
5.	SNM	Abdirahman Ahmed Ali	Président
6.	SNU	Omar Mungani Aweys	Président
7.	SPM (SNA)	Ahmed Omar Jess	Président
8.	SSDF	Abdullahi Yusuf Ahmed	Président
9.	SSNM	Abdiaziz Sheik Yusuf	Président
10.	USC (SNA)	Mohamed Farah Aidid	Président
11.	USC	Mohamed Qanyare Afrah	Président
12.	USF	Abdurahman Dualeh Ali	Président
13.	USP	Ahmed Guure Adan	Président

ANNEXE VIII

Liste des ambassadeurs des pays de la corne de l'Afrique

- | | | |
|----|--|------------------------------|
| 1. | Ambassadeur de Djibouti au Kenya | S. E. Saleh Haji Farah Dirir |
| 2. | Ambassadeur d'Éthiopie au Kenya | S. E. Ofato Alew |
| 3. | Ambassadeur d'Éthiopie et envoyé en Somalie du Comité permanent des États de la corne de l'Afrique | S. E. Lissane Yohannes |
| 4. | Ambassadeur d'Érythrée au Kenya | S. E. Beyene Russom |
| 5. | Ambassadeur du Soudan au Kenya | S. E. Elsir Mohammed Ahmed |

ANNEXE IX

Liste des participants : organismes des Nations Unies et
organisations non gouvernementales internationales

1.	Talib Ali	FAO-Opération Somalie
2.	M. Devadoss	UNESCO-Somalie
3.	Robert Hagan	OMS-Somalie
4.	Raymond A. Collins	HCR-Mogadishu
5.	E. Hounsokou	HCR
6.	Erling Dessau	PNUD-Somalie
7.	Piet Winnubst	PAM
8.	Ferdinando Zanusso	PAM-Somalie
9.	Raymond Janssens	UNICEF
10.	Pierce Gerety	UNICEF-Somalie
11.	Beverly Irwin	WorldVision International
12.	David Neff	Cooperative for American Relief Everywhere, Inc. (CARE)
13.	Korky Schaetker	International Medical Corps
14.	Julian Bauer	ECOTERRA International
15.	Robert Meredith	World Concern
16.	Ramos Artiach	Médecins sans frontières (MSF)-Espagne
17.	Mohamed Abdirahman	American Friends Service Committee
18.	Alwahab M. Mohamed	International Islamic Relief Organization (IIRO)
19.	Farah Sheikh	African Muslim Agency (AMA)
20.	Mahamud Ahmed	Al-Hamramain Islamic Foundation (HIF)
21.	Ahmed Abdulle	CARE
22.	Sukyung Yoon	Hisan
23.	Bill Condie	UNICEF
24.	Ibrahim Koroma	Volontaires des Nations Unies/PNUD
25.	Edward Johns	CNUCED
26.	Joe Brunswig	OACI
27.	Ken Perkins	International Development and Relief Board (IDRB)
28.	Omar A. Abdi	Muwafaq Charity Foundation (MCF)
29.	J. F. Pietri	Action internationale contre la faim
30.	Nancy Smith	OXFAM-UK
31.	Nigel Tricks	Diakoma Caritas Germany (DCG)
32.	De Mey Piet	Comitato Internazionale per lo Sviluppo (CISP)
33.	Ga'al Rashid	CISP
34.	Savorani Guido	CISP
35.	Ali Sheikh Arhi	Somali National Consortium (SNC)
36.	Ahmed Mohamed Ahmed	SNC
37.	Dr Gutaale	SNC

ANNEXE X

Liste des participants : Sous-Comité de la sécurité de l'Organe
de coordination de l'aide à la Somalie (SACB)

M. Sigurd Illing, Président, Comité permanent du SACB, Commission européenne,
Envoyé spécial en Somalie

M. Giovanni Brauzzi, Vice-Président, Comité permanent du SACB, Conseiller,
ambassade d'Italie

M. Gerry McCrudden, Premier Secrétaire, Haut Commissariat britannique

M. Ron Ullrich, Directeur, USAID, Somalie

M. Jack Hjelt, Directeur adjoint, USAID, Somalie

M. Basi Papadopoulos, chef du service chargé de la corne de l'Afrique,
Commission européenne

S. E. M. Lissane Yohannes, Comité permanent des États de la corne de l'Afrique

M. Erling Dessau, représentant résident, PNUD, Somalie

M. S. Varadachary, Directeur, Bureau de développement des Nations Unies pour la
Somalie

M. Alexandro Yannis, assistant personnel du Président, Comité permanent du SACB

(2-3 représentants d'ONG)
